



Concours/ examen professionnel : \_\_\_\_\_

Type (externe, interne, 3ème) : \_\_\_\_\_

Epreuve/ sous-épreuve : \_\_\_\_\_

(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Option : \_\_\_\_\_

Numérotez chaque page  
(dans le cadre en bas de la  
page) et placez les feuilles  
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Nombre

d'intercalaires :

3 + 1

Quels moyens la France  
se donne-t-elle pour réussir  
la transition écologique ?

Dans son ouvrage de syndrome du Titanic, l'actuel  
Ministre de l'Environnement et du Développement durable  
Nicolas Hulot comparait notre époque à la croisière  
du tristement célèbre paquebot : ivres de leur confiance  
en la technique infailible de l'homme, les passagers  
comme l'équipage du Titanic allaient se réveiller  
de leur torpeur, lancés à pleine vitesse contre la glace à  
laquelle l'acier ne résisterait pas. Pourtant, si la  
métaphore paraît en premier lieu séduisante, elle  
s'avère imparfaite en ce que notre époque, au contraire  
de la vanité des passagers du Titanic, ne se fait  
plus d'illusions sur la réalité des périls qui  
s'annoncent au regard des enjeux climatiques et  
environnementaux. En effet, il y a aujourd'hui consen-  
sus sur la réalité du changement climatique  
et son origine anthropique, comme sur celle

N° 1  
1.13

de la raréfaction des ressources et du caractère fini du monde dans lequel nous vivons.

Pourtant, malgré la prise de conscience incontestable, la date à laquelle nous épuiserons le stock de ressources naturelles offertes par la planète fête chaque année un anniversaire plus précoce, puisqu'en 2017, c'est désormais le 02 août que la terre entre en dette avec elle-même. En outre, l'appel et le cri d'alarme de plusieurs centaines de chercheurs internationaux publié dans le *Norde* fin 2017, de même que la crainte du GIEC de voir les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 rester vains, mettent au jour un paradoxe cruel. En effet, il y a paradoxe à constater le consensus sur l'enjeu sans doute le plus grave du siècle et l'inertie de nos sociétés, qui s'avancent, conscientes de l'issue, vers l'iceberg, comme résignées, ou tétanisées.

Plus particulièrement, concernant la France, le constat est-il si sombre ? En effet, si la France ne peut résoudre à elle seule l'enjeu environnemental et climatique, quelle part y prend-elle ? Dans cet objectif d'accomplir la transition écologique, à savoir la transformation globale de la société et des modes de vie visant à assurer la préservation de l'environnement comme la viabilité de notre espèce, quels sont les moyens mis en œuvre par la France, sa puissance publique et sa société civile, et ces moyens sont-ils à la

ne  
éc  
d  
  
pa  
ba

hauteur des enjeux ?

Cette réflexion impose de penser à la fois l'action publique, mais aussi celle des citoyens, consommateurs, producteurs, et leurs interactions, tant à l'échelle nationale, internationale qu'à celle des collectivités. S'il est indéniable que la France a mis des moyens substantiels

par l'institutionnalisation, la mise à l'agenda de cet enjeu et la mise en œuvre d'une action volontariste de la puissance publique (I), les mesures prises paraissent limitées par le maintien d'un cadre conceptuel de la croissance désormais inadapté et par le retrait de l'Etat et de ses missions face aux acteurs privés, dans un contexte de restriction des budgets publics et de contestation du rôle de l'Etat (II).

Il serait injuste de considérer que la France ne se donne pas des moyens pour réussir la transition écologique. En effet, le premier moyen mis en œuvre, et non des moindres, est l'identification claire du problème, son institutionnalisation concrète et sa mise à l'agenda. Par ailleurs, la puissance publique a mis en œuvre des moyens nombreux, et ce à toutes les échelles de son action (locale, nationale, internationale), sur le plan de la norme juridique comme sur celui de l'interventionnisme public.

En premier lieu, comme l'écrivait Albert Camus, "Mal nommer les choses, c'est ajouter au désordre du monde". Or, il est clair que l'enjeu climatique et environnemental est désormais bien nommé, bien identifié et que la nature des mesures requises est comprise de manière pertinente. En effet, il est bien l'époque du Club de Rome où les militants écologistes étaient perçus, tant par les pouvoirs publics que par les sociétés civiles, comme de "deux rêveurs". Le rapport Brundland de 1987 a permis d'inscrire le terme de développement durable au cœur du débat public, notamment lors du Sommet de la Terre de 1992 à Rio. Permettre le développement présent sans compromettre celui des générations futures est devenu un enjeu fondamental dont se revendique désormais l'ensemble des représentants politiques, mais aussi des citoyens et des marques et producteurs de biens et services.

L'inscription à l'agenda de cet enjeu par l'ensemble des acteurs sociaux est ainsi le premier moyen, qui conditionne tous les autres, pour réussir la transition écologique. Par ailleurs, le terme "transition", d'abord évoqué au sujet de la transition énergétique, revêt désormais une portée plus globale: il ne s'agit pas uniquement d'une révision du mix énergétique, mais d'une transformation économique, politique, philosophique de nos sociétés humaines. Ainsi, l'assimilation

ne rien  
écrire  
dans  
la  
partie  
barrée

N°

4/13

Concours/ examen professionnel : \_\_\_\_\_

Type (externe, interne, 3ème) : \_\_\_\_\_

Epreuve/ sous-épreuve : \_\_\_\_\_  
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Option : \_\_\_\_\_

Numérotez chaque page  
(dans le cadre en bas de la  
page) et placez les feuilles  
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Nombre  
d'intercalaires :

3

par les pouvoirs publics et la société civile à la fois de la réalité du phénomène de réchauffement anthropique et des termes conceptuels adaptés et pertinents sont le moyen sine qua non de la réussite de la transition écologique.

Ainsi, sont apparues le Ministère de l'Environnement et du Développement durable dans les dernières années du XX<sup>ème</sup> siècle, ainsi que leurs services déconcentrés en région, les DREAL. De même, au sein de la société civile, les grandes entreprises ont toutes, qu'il s'agisse de L'Oréal, Danone ou Ferrero, etc., développé des départements Responsabilité Sociale et Environnementale. Enfin, il n'est pas anodin que Nicolas Hulot figure en bonne place parmi les personnalités préférées des Français, tant l'enjeu environnemental et climatique est une préoccupation largement partagée. Ainsi, l'inscription de cet enjeu dans le débat public et les institutions est l'un des moyens qui conditionne la réussite de la transition écologique et que ce moyen est à ce titre en France, accompli, comparativement par exemple aux Etats-Unis,

N°  
2  
5.13

où le discours politique actuel paraît moins sensible à cet enjeu et où les thèses climatosceptiques semblent bénéficier de bien davantage de relais médiatiques.

En second lieu, la France, et plus particulièrement sa puissance publique, s'est dotée de moyens normatifs et interventionnistes volontaristes en matière de transition écologique.

L'enjeu de la transition écologique est tout d'abord inscrit tout au long de la hiérarchie des normes.

En effet, la France s'est dotée <sup>en 2004</sup> d'une Charte de l'Environnement et du principe de précaution afférent, désormais inscrit dans le bloc de constitutionnalité, au sommet de la hiérarchie des normes. Par ailleurs, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre par les Accords de Kyoto, par l'ouverture du marché des droits décroissants à polluer, avant d'être à l'initiative et de ratifier l'Accord de Paris de 2015, par lequel la France s'engage vers une économie décarbonée pour 2050, ainsi que un accroissement de l'aide au développement pour faciliter la transition des pays en développement. Certes, il n'existe pas de Cour de justice internationale en cas de manquement de la France à ses engagements.

Néanmoins, l'Accord engage la crédibilité de la Nation, et, au titre du contrôle de conven-

ne  
éc  
da  
  
pa  
ba

- tionnalité, cet accord revêt une valeur supérieure à celle de la loi. Enfin, les normes législatives encadrent désormais, et de façon de plus en plus dense, la vie civile : loi d'intercommunalité permettant de protéger les côtes de l'urbanisation, loi sur la transition énergétique de 2015 visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, etc.

Au-delà de l'arsenal normatif, la France s'est engagée dans la transition écologique par une action interventionniste active des pouvoirs publics. Les collectivités territoriales y jouent en ce sens un grand rôle : tri sélectif mis en œuvre par les établissements publics intercommunaux, politique de lutte contre l'explosion du trafic automobile à Paris et Bordeaux par la fermeture d'axes routiers (Berges de la Seine...), mise à disposition d'un parc de modes de transports doux (Vélib parisien, VCub bordelais...), etc. L'Etat met aussi des moyens au service de la transition écologique, en usant notamment de la politique fiscale pour modifier les comportements : crédit d'impôt pour la rénovation thermique du logement, le malus en cas de véhicule polluant, etc. L'Etat réalise également des investissements publics de transition énergétique par l'accroissement du parc éolien <sup>et solaire</sup>, avec pour objectif de porter à 25% la part de renouvelable par 2050.

Enfin, les acteurs de la société civile mettent en oeuvre les moyens dans le cadre de la loi pour la transition écologique: contestation militante de grands projets d'artificialisation des terres agricoles (Notre-Dame-des-Landes, Plateau de Saclay...), appels au boycott de produits ne respectant pas les normes environnementales (polémiques relatives à l'utilisation d'huile de palme...)

ne rien  
écrire  
dans  
la  
partie  
barrée

La France a mis en oeuvre des moyens normatifs et d'intervention publique, mais aussi de la part des citoyens pour réussir la transition écologique. Pour autant, ces moyens paraissent très insuffisants, en raison d'un cadre conceptuel obsolète de la croissance et le retrait de l'État depuis le retour des idées libérales des années 1980.

En effet, si l'enjeu de la transition écologique a bien été inscrit à l'agenda institutionnel et politique, la gravité de l'enjeu appelle une transition intellectuelle et conceptuelle des déterminants de la croissance économique. En effet, si la théorie économique classique, initiée par Smith et Ricardo à partir du XVIII<sup>e</sup>-<sup>e</sup> siècle, ne considèrerait pas



Concours/ examen professionnel : \_\_\_\_\_

Type (externe, interne, 3ème) : \_\_\_\_\_

Épreuve/ sous-épreuve : \_\_\_\_\_

(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Option : \_\_\_\_\_

Numérotez chaque page  
(dans le cadre en bas de la  
page) et placez les feuilles  
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

 Nombre  
d'intercalaires :

3

Les ressources naturelles comme une variable, compte tenu du faible niveau d'abord des prélèvements sur les ressources naturelles, la situation contemporaine est toute autre ; la raréfaction des ressources, de même que les dégradations environnementales et climatiques générées par la production impose de reconsidérer la croissance, telle qu'elle est aujourd'hui conçue comme l'accroissement illimité du Produit Intérieur Brut.

Cette conception particulière de la croissance pose en effet une difficulté économique, mais aussi éthique.

Économique, car il apparaît peu rationnel de considérer comme l'accroissement d'une richesse une activité qui a contrario dégrade l'environnement et épuise les ressources naturelles ; éthique, car peut-on envisager une vie pleinement humaine dès lors que l'homme se réduit à ce que Herbert Marcuse appelait "l'homme unidimensionnel", uniquement tourné vers l'acquisition et la production sans limite de biens matériels ? De même, la théorie économique <sup>classique</sup> met en exergue les avantages comparatifs permis par le libre

 N° 3  
9./43

échange, mais fuit de l'inefficacité des normes de production nationales strictes en matière environnementale si l'importation de produits ne respectant aucune de ces normes ?

Pour autant, la puissance publique et la politique continuent de concevoir la croissance comme l'accroissement du PIB, tandis qu'Amartha Sen propose pour évaluer la richesse d'autres indicateurs comme l'indice de Développement Humain fondé sur d'autres critères tels l'espérance de vie et l'accès à l'instruction. Par ailleurs, il serait légitime pour la France d'appeler, à l'échelle européenne au protectionnisme écologique et à l'accroissement de la fiscalité sur les produits et services ayant de fortes externalités négatives sur l'environnement et le climat. Des résistances à ces mesures s'expliquent notamment par le maintien d'un cadre conceptuel productiviste assis sur le modèle de la société de consommation du XX<sup>ème</sup> siècle. Or, la transformation écologique appelle une révolution copernicienne également sur le plan intellectuel et conceptuel des déterminants de la croissance.

En dernier lieu, la France se prive de leviers par le processus de retrait de l'Etat qui marque les sociétés post-keynésiennes, entrées

avec les années 1980 dans l'ère néo-libérale "haye-rienne". De plus en plus questionné et délégitimé, l'Etat a vu son rôle en tant qu'intervenant dans l'économie se restreindre, notamment dans un contexte européen favorable au libéralisme et à la réduction du rôle de l'Etat. Or, compte tenu du scepticisme croissant vis-à-vis du projet européen, la définition d'une politique budgétaire commune autour de grands projets liés à la transition écologique, plutôt que l'austérité et l'obsession de la réduction du déficit budgétaire, pourrait être envisagée comme un nouveau souffle du projet européen, car comme l'écrivait Michel Rocard, "on ne tombe pas amoureux d'un grand marché". Si la question de la transition écologique est d'intérêt général, il paraît alors légitime que la puissance publique s'y investisse massivement sans que sa légitimité soit contestée, tant l'enjeu et sa gravité en font une mission quasi-régaliennne de l'Etat.

Enfin, dans ce contexte de désengagement de l'Etat, l'Etat se voit concurrencé par les acteurs privés dans sa légitimité à réguler l'activité économique. Des chartes RSE et engagements éthiques, comme le label RSPO relatif à l'huile de palme durable, de la part des grands groupes producteurs de biens et

services, attestent de la prise en compte de l'enjeu de la transition écologique par les acteurs privés, mais ils ne peuvent éluder la question de la régulation par la norme publique. D'autant que ce "droit mou", "soft law", pris par les entreprises, ne les engage en rien devant une quelconque juridiction et s'avèrent parfois n'être qu'un outil de communication au service de l'image de marque. Il est donc légitime que la puissance publique accroisse son rôle de régulateur car le consommateur ne peut sanctionner seul les défaillances du secteur privé, qui par principe ne peut être mis au même niveau que la puissance publique lorsqu'il s'agit de la défense de l'intérêt général.

En conclusion, la France s'est dotée de moyens institutionnels, normatifs, ainsi que d'une intervention par les politiques publiques volontaristes, notamment au niveau des collectivités (aménagement urbain...). Toutefois, le cadre conceptuel productiviste assis sur l'accroissement de la richesse produite comme déterminant de la croissance est un frein à la réussite de la transition écologique. Il en va de même pour le rôle de l'État, contesté dans sa légitimité à intervenir dans la société et l'économie, alors même

ne rien...  
écrire...  
dans  
la  
partie  
barrée

N°

12/13

Concours/ examen professionnel : \_\_\_\_\_

Type (externe, interne, 3ème) : \_\_\_\_\_

Epreuve/ sous-épreuve : \_\_\_\_\_

(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Option : \_\_\_\_\_

Numérotez chaque page  
(dans le cadre en bas de la  
page) et placez les feuilles  
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Nombre

d'intercalaires :

3

que la transition écologique pose sans doute la plus grave question d'intérêt général à laquelle la France a été confrontée dans son histoire récente. Assumer la pérennité de sa population et la préservation des ressources, défi inédit, est effectivement une mission pouvant être considérée comme régalienn ~~de l'Etat~~, et devrait être au cœur de tout projet de réforme de l'Etat.

N° 4  
13/13